

15

PLAN DE ZONAGE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU SUD

BEAUFORT BLAVINCOURT

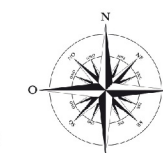
PLAN DE ZONAGE

PLUI ARRÊTÉ LE 05.12.19 PLUI APOUVÉ LE 25.03.21

Dossier réalisé avec
le bureau d'études :



Échelle : 1/5000^{ème}



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS
1050, AVENUE FRANÇOIS MITTERRAND
62810 AVESNES-LE-COMTE

03. 21. 220. 200
PLUI@CAMPAGNESARTOIS.FR
WWW.CAMPAGNESARTOIS.FR
f t y i

Légende

- Limite communale
- Cimetière
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.151-11 du Code de l'Urbanisme
- Secteur d'Orientations d'Aménagement et de Programmation

Nouvelles constructions

- Nouveau hangar agricole
- Nouvelle construction

Limites de zones

- Ua : Zone urbaine dense correspondant aux centres-villages-anciens
- Ub : Zone urbaine moins dense correspondant aux extensions plus récentes des tissus urbains
- Uj : Zone urbaine correspondant aux jardins
- 1AU : Zone à urbaniser
- A : Zone agricole
- Ae : Secteur de la zone agricole où sont implantées des activités économiques isolées
- N : Zone naturelle
- Nsp : Secteur de la zone naturelle réservée aux équipements sportifs

Éléments à protéger

- Élément de patrimoine urbain ou naturel à protéger au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Élément de patrimoine naturel à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme : linéaire végétal
- Espace boisé classé au titre de l'article L.113-1 du Code de l'Urbanisme

Installations agricoles

- Installation agricole classée
- Installation agricole non classée

Zone inondable

- Zone inondable issue de données communales

Éléments de patrimoine

Numéros	Désignation
1	Motte classée
2	Calvaire
3	Eglise
4	Monument aux morts
5	Équipement remarquable
6	Eglise
7	Calvaire

